

Le lundi 3 décembre 2018 à 20h
à la maison communale.

1. Validité des élections communales du 14 octobre 2018 – Validité des pouvoirs des conseillers
2. Prestation de serment des Conseillers communaux
3. Prise d'acte d'un désistement
4. Prestation de serment d'un suppléant
5. Adoption du pacte de majorité
6. Prestation de serment des membres du Collège
7. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - Adoption
8. Etablissement de l'ordre de préséance des Conseillers
9. Election des membres du Conseil de l'action sociale
10. Election des membres du Conseil de police
11. Délégation du Conseil communal vers le Collège communal en matière de marchés publics (budget ordinaire)
12. Délégation du Conseil communal vers le Collège communal en matière de marchés publics (budget extraordinaire).